

UNAASS

Union nationale des associations agréées du système de santé

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

20 ans : un long chemin vers l'Union

- **1996 : Ordonnances Juppé** (institue une représentation des usages dans les établissements de santé)
- **1996 : Création du CISS** (plateforme interassociative sans statut juridique)
- **1998/1999 : Etats généraux de la santé** (annonce d'une loi sur les droits des usagers / démocratie sanitaire)
- **2002 : loi de janvier sur la refonte du médico-social, loi de mars sur les droits des malades** (dite « loi Kouchner »)
- **2003 : rapport Ceretti** (évocation de la création d'une Union des associations de santé)
- **2004 : loi instaurant une représentation des usagers dans les conseils de l'assurance maladie + transformation du CISS en association 1901**
- **2012 / 2015 : différents rapports évoquent la création d'une Union des associations de santé** (rapport Couty, rapport Cordier, rapport Compagnon)
- **2016 : loi de modernisation de notre système de santé** (art. 1 : création de l'UNAASS)

20 ans : un long chemin vers l'Union

L'UNAASS dans la loi de modernisation de notre système de santé :

- Amendement en 1^{ère} lecture à l'Assemblée : **organisation représentative** des associations d'usagers pour participer à concertation (reprise du rapport Cordier)
- **Précisions de la rédaction en deuxième lecture à l'Assemblée : Union avec délégations territoriales**
- Financement est prévu par l'**art. 42 du PLFSS 2017** (via un fonds pour la démocratie sanitaire financé par une taxe sur les produits du tabac)

20 ans : un long chemin vers l'Union

Les missions de l'Union dans la loi

- Donner ses avis et propositions aux pouvoirs publics sur le fonctionnement système de santé
- Animer un réseau des associations agréées aux niveaux national et régional
- Agir en justice pour la défense des intérêts de ses membres et de ceux des usagers
- Représenter les usagers auprès des pouvoirs publics en vue de la désignation des délégués dans conseils, assemblées et organismes
- Dispenser des formations dont la formation obligatoire de base (PLFSS pour 2017)

Construction de l'UNAASS : un mode opératoire nouveau et participatif

Les travaux préparatoires à la création de l'UNAASS :

- **Comité de concertation Couty** : auditions et contributions écrites, rédactions d'éléments préparatoires à un futur décret (mars-juin 2016)
- **Remise du rapport de concertation** (juillet 2016)
- **Comité de préfiguration** (septembre à février 2017)
 - 4 groupes de travail (financement / statuts / orientations stratégiques / communication et pédagogie)
 - Groupes ouverts à toute association ayant manifesté son désir d'adhérer à l'UNAASS
 - Présentations des propositions issus des groupes de travail et débats pouvant être organisés aux niveaux national et régionaux (novembre 2016 à février 2017)
- **Assemblée constituante UNAASS** (21 mars 2017)
- **Assemblée générale électorale UNAASS** (prévue en avril 2017)
- **Création des délégations URAASS** (au cours de l'année 2017)

Construction de l'UNAASS : un mode opératoire nouveau et participatif

Missions complémentaires – rapport de concertation :

- Expression des attentes et plaidoyer
- Information des adhérents et du grand public
- Organisation de débats, participation aux débats publics
- Promotion et accompagnement des mobilisations citoyennes en santé
- Représentation dans instances européennes et internationales
- Susciter des observations et des actions de recherche

Pourquoi adhérer à l'Union ?

L'intérêt

- Inscription dans la loi = **légitimité** et **stabilité** des financements, **indépendance** de l'action
- **Renforcement des moyens** humains, matériels et financiers dans le cadre d'une **démarche interassociative transversale**, associant le national et les régions
- **Mieux se connaître pour mieux agir**
- Un **plus grand écho à la voix des usagers** dans le but de bousculer les lignes (renforcement de la capacité de plaidoyer)
- **Co-construire une stratégie et sa déclinaison en actions** entre responsables nationaux et régionaux
- Opportunité de mieux **contribuer au développement de la recherche et l'innovation** dans le champ de la démocratie en santé
- Développer une **dimension européenne et internationale**

Pourquoi adhérer à l'Union ?

Partager des valeurs

- **Envie d'être ensemble !** Constitution d'un travail en réseau solide et partenarial
- **Indépendance** politique, financière, philosophique
- **Représenter tous les usagers** dont les plus vulnérables
- **Aborder toutes les questions liées** à la santé et à son organisation, dans une **approche transversale**
- **Mutualisation** des moyens
- **1 asso = 1 voix**
- **Complémentarité** avec l'action spécifique de chaque association membre, le cas échéant **en appui** de celui-ci

L'Union, comment ?

Organisation et fonctionnement

- **Projet stratégique** prenant en compte les débats inter-associatifs aux niveaux national et régional
- **UNAASS** avec AG, CA, bureau et directeur / salariés
- **URAASS** avec assemblée régionale, comité régional, bureau et coordinateur régional / salariés (recrutés par directeur UNAASS sur proposition président URAASS)
- UNAASS et URAASS sont **une seule personne morale**, les URAASS des établissements juridiques rattachés
- **URAASS** pourront mettre en place **des antennes locales en plus du siège de la délégation**
- **URAASS** peuvent obtenir des **financements complémentaires** régionalement ou localement et mener des **actions spécifiques**

L'Union, comment ?

Organisation et fonctionnement (2)

CA UNAASS structuré en 8 collèges, tel que proposé dans le rapport Couty :

- Associations ou groupement d'associations de **patients**
- Associations de **personnes en situation de handicap**
- Associations **familiales**
- Associations de **personnes âgées ou retraitées**
- Associations de **consommateurs**
- Associations de **personnes en situation de précarité**
- Associations sur **la qualité et la sécurité de la prise en charge**
- URAASS (9 dont un DOM)

+ 2 personnes qualifiées

Bureau avec 11 membres, au moins un membre de chaque collège

URAASS structurées en **collèges** sur le même modèle, avec un collège des territoires.

L'Union, comment ?

Organisation et fonctionnement (3)

Les statuts UNAASS comprennent une charte des valeurs :

- L'incompatibilité avec la défense des intérêts de syndicats, de professionnels ou de partis politiques...
- L'incompatibilité avec des positions contraires à la défense des usagers,
- La prévention des risques de conflits d'intérêt avec des professionnels ou industriels
- L'incompatibilité avec des instances associatives composées majoritairement de professionnels
- L'engagement des membres à participer aux plaidoyers ou à la production / diffusion de documents relatifs à la défense des usagers et de leurs intérêts
- La volonté clairement exprimée de participer aux travaux de l'Union

Respect de la charte des associations adhérentes vérifié par un comité de déontologie

L'Union, comment ?

Organisation et fonctionnement (4)

- Liens de collaboration avec la Commission nationale d'Agrément (CNA), la Conférence nationale de Santé (CNS), l'Institut pour la Démocratie en Santé (IPDS) etc.
- Associations non agréées peuvent être membres associés

L'Union, comment ?

Financement

- Inscription d'un **fonds national pour la démocratie sanitaire** dans la loi de financement de la sécurité sociale
- 0,07% du produit de la taxe sur la consommation de tabac **en 2017** (11,03 milliards en 2017), soit environ **7,7 millions d'euros**
- **0,11 % du produit de la taxe sur la consommation de tabac** les années suivantes, soit environ **12,1 millions d'euros**
- Ce fonds finance: **UNAASS** et **URAASS**, la formation de **base et obligatoire des RU** et éventuellement des actions d'associations ou d'organismes (**IPDS**) en faveur de la démocratie en santé

Calendrier prévisionnel

- Publication du décret après adoption LFSS 2017
- Mise en place de l'UNAASS 1^{er} trimestre 2017
- Mise en place des URAASS courant 2017